

MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE AVEC MISE EN PLACE D'UN RELAIS INTERNE

Réf : MDURI



OBJECTIF

- Développer l'aptitude à déceler les risques professionnels ;
- Avoir une connaissance précise du cadre réglementaire concernant l'évaluation des risques permettant de maîtriser les différentes étapes de cette analyse.

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

- Chef d'entreprise, ou son délégué des secteurs privés ;
- ou publics, Médecin du travail ;
- Responsable Sécurité ;
- Personne de l'encadrement ;
- Membres du CHSCT ou délégués du personnel.

PROGRAMME

1/ Formation théorique

- ↻ La sécurité, pourquoi ?
- ↻ Les principes de responsabilités ;
- ↻ Présentation des risques professionnels ;
- ↻ Présentation des quatre étapes de la méthode ;
- ↻ Identification des risques ;
- ↻ Appréciation du niveau de maîtrise du risque ;
- ↻ Initiation à l'élaboration d'un plan d'actions d'amélioration de la prévention ;
- ↻ Suivi dynamique de l'évaluation.

LE + :

En plus des supports remis en cours de formation, l'entreprise peut se faire aider techniquement pour l'évaluation de ses risques.

2/ Formation Pratique

- ↻ Les différentes étapes de cette formation, sont illustrées par des documents INRS, CRAM, cas concrets ainsi que des cas spécifiques à l'entreprise.
- ↻ Une visite peut être organisée et une unité de travail étudiée.

3/ Evaluation

Evaluation des connaissances et du savoir-faire.

Obligations :

Loi 91/1414 du 31/12/1991, renforcée par le Décret 2001-1016 du 05/11/2001 fixant comme première obligation l'évaluation des risques. Cette obligation étant reprise à l'article L230-2 du Code du Travail.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation est délivrée aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait à l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques.



Durée de la formation : 2 jours